



COMMUNE DE SENONNET

RF Préfecture des Alpes de Haute-Provence
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 04/11/2014 004-210402038-20141022-DE_2014_084-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE ↻ Département des Alpes de Haute-Provence ↻ Arrondissement de Digne-les-Bains



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU : 22 OCTOBRE 2014	DATE DE CONVOCATION : 17 OCTOBRE 2014
NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal : 11 ♦ En exercice : 11 ♦ Ayant pris part à la délibération : 10	

L'an deux mil quatorze et le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel GRAMBERT, maire,

Présents : Michel GRAMBERT, Marie-France DULAU, Benoit CAZERES, Romain ISOARD, Alain CAVA, Mickaël MAGNAN-BAYLE (pouvoir de Jean-Noël TRON), Jérôme DENIER, Stéphane TRON, Didier ISOARD

Absents, excusés : Evelyne CHARBONNIER, Jean-Noël TRON (pouvoir à Mickaël MAGNAN-BAYLE),

Absents : /

Secrétaire de séance : Romain ISOARD

DE_2014_084

MOTION CONTRE LE PROJET DE TRAITÉ TRANSATLANTIQUE

Le maire rappelle au conseil municipal le processus de négociation actuellement en cours entre l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique, d'une part, et le Canada, d'autre part, relatif aux échanges commerciaux. Ces négociations aboutiront sur des traités transatlantiques et instaureront un vaste marché de libre échange entre ces trois zones : c'est le TAFTA (en anglais).

Il précise que ces accords seraient un moyen, pour les multinationales, d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché, consacrant la domination des multinationales européennes comme américaines.

Il conclut en indiquant que le grand marché transatlantique serait une atteinte nouvelle et sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux qui ne ferait qu'aggraver la marchandisation du monde, avec le risque de régressions sociales, environnementales et politiques majeures.

Le maire propose au conseil municipal de se positionner sur ce traité TAFTA d'autant plus que c'est dans le plus grand secret que la Commission Européenne a obtenu mandat, de la part de tous les Etats membres, pour mener cette négociation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

MANIFESTE son opposition au traité TAFTA visant à la marchandisation du monde,

DEMANDE un moratoire sur la négociation en cours et la diffusion immédiate des éléments de cette négociation,

REFUSE toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national et européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs,

S'OPPOSE à la création d'un mécanisme de règlement privé des différents touchant les collectivités publiques,

SE DECLARE hors Grand Marché Transatlantique.

Extrait certifié conforme au registre
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le maire : Michel GRAMBERT

